

Monsieur le Proviseur, Madame la Provisseure adjointe,

Nous avons pris acte de la convocation du CHS pour le 25 mai.

Dans le courrier du 12 mai qui précédait cette annonce, vous souligniez que *votre « préoccupation essentielle »* était comme la nôtre d' *« organiser au mieux le retour des élèves et des personnels »*. Si nos objectifs semblent donc être communs, leur mise en œuvre semble cependant reposer sur des choix absolument divergents.

En effet, pour nous, représentant.e.s élu.es des personnels, cette commission hygiène et sécurité devait être un **préalable avant toute ouverture du lycée**. Elle doit permettre à l'ensemble des personnels de pouvoir **avoir une information claire, transparente et officielle sur les garanties sanitaires offertes par l'établissement à l'ensemble des personnels et usagers du lycée**, dans un département où le virus circule de manière intense.

Cette CHS est selon nous également l'occasion de pouvoir échanger sur les modalités pratiques de la mise en œuvre du protocole national, auprès de ceux qui en seront les acteurs, et permettrait d'entendre nos attentes, nos souhaits, nos interrogations, dans un dialogue constructif, qui devrait être de mise dans la période que nous traversons. **Le Bulletin Officiel n°20 du 14 mai 2020 indique ainsi que « il est recommandé de créer un cadre de confiance qui permette à l'agent concerné d'exercer son autonomie pour que la poursuite de son activité se réalise dans les meilleures conditions »**. La CHS apparait dans ce cadre comme l'outil adéquat. Vous faites aujourd'hui le choix surprenant et regrettable de précipiter le retour des personnels, convoqués pour partie entre le 11 et le 20 mai, et de nous informer et de dialoguer ensuite.

Aussi convient-il de rappeler certains éléments qui guident notre démarche :

- La Seine Saint Denis a payé un lourd tribut lors de cette pandémie. De ce fait, le département est **classé rouge**, ce qui laisse en suspens jusqu'au 2 juin a minima la réouverture des établissements, et ce qui implique une limitation des déplacements au strict nécessaire. Quelle est alors la pertinence de convoquer les personnels dès la mi- mai, de les contraindre à se rendre au lycée, à se déplacer dans le département et ainsi devenir vecteurs ou victimes potentiel.le.s du virus ?
- La majorité des personnels dont vous souhaitez le retour entre le 18 et 20 mai, professeur.e.s effectuant des missions particulières, CPE, équipe de vie scolaire, personnel médico-social ont réussi à effectuer l'essentiel de leurs tâches en télétravail. Ce télétravail, rappelons-le doit être la norme : **« Depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, le**

télétravail doit être systématiquement privilégié. L'employeur doit donc démontrer que la présence sur le lieu de travail est indispensable au fonctionnement de l'activité. » (FAQ du Ministère du Travail, mise à jour le 13/05/2020). Par conséquent, nous vous demandons quelle est la nature des missions nouvelles qui justifie la présence de ces personnels, ainsi que la nature des réunions qui ne peuvent être tenues en distanciel. Cela nous permettrait à tou.te.s d'avoir une vision claire des tâches qui ne peuvent être dématérialisées/numérisées et sont jugées comme prioritaires.

- De plus, vous envisagez un accueil du public à partir du 25 mai. Cet accueil serait certes limité et sur rendez vous, mais une fois encore, nous vous alertons sur les risques qui naissent de la multiplication de ces déplacements. Ne serait-il pas plus judicieux, chaque fois que c'est possible, de privilégier des procédures dématérialisées ? Nous rappelons également que les élèves et leurs familles, jusqu'au 2 juin, ne sont pas invités à se rendre au lycée.
- Vous affirmez dans votre « Plan de reprise –Phase 1 », que le 25 mai, le « fonctionnement des services (administratifs, d'entretien, vie scolaire) » sera « totalement opérationnel suivant les nouvelles modalités et consignes sanitaires du protocole national appliqué ». Vous avancez cette information avant même la tenue du CHS. Celle-ci n'a certes qu'un avis consultatif, mais il nous semble logique que cette hypothèse soit validée par l'ensemble de la communauté éducative avant d'être posée comme acquise.

C'est donc dans l'attente de réponses précises et rapides à nos interrogations que nous nous tournons vers vous. Dans un souci de protection de tous les personnels, des usagers du lycée et de leur famille, nous vous demandons également la suspension du retour des personnels au 25 mai, après la tenue de la CHS et le report du plan de reprise à partir de cette date.

Respectueusement,

Les professeur.re.s représentant des personnels au CA, soutenu.e.s par leurs sections syndicales,